PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 7 septembre 2021 à 17 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Élaine Brière, Isabelle Nadon, Yves Desjardins formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

21-09-557 <u>OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE</u>

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

21-09-558 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par l'assistante-greffière.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

21-09-559 <u>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 AOUT 2021</u>

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 23 aout 2021, au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville, tenue le 23 aout 2021.

ADOPTÉE.

21-09-560 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 95-36 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS DE LA VILLE

Madame la conseillère Isabelle Nadon donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 95-36 visant à modifier l'article 3 de l'annexe « I » et les articles 1 et 2 de l'annexe « III » du règlement numéro 95 relatif à la tarification des services et des activités de la Ville, afin :

- d'ajouter une tarification pour les formations de sauvetage;
- d'ajouter des articles promotionnels à la liste de biens et services vendus ou fournis par la Ville;
- d'ajouter des modalités aux exemptions de frais d'administration.

Le président de la séance présente le projet de règlement et le dépose.

21-09-561 <u>ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 384 POUR ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 377</u>

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 384 intitulé Règlement pour abroger le règlement numéro 377 concernant l'exécution de travaux de redressement des infrastructures locales, rurales et semi-urbaines pour l'année 2021, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élaine Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'adopter le règlement numéro 384, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

21-09-562 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Élaine Brière que la séance soit levée.

ADOPTÉE.	
	Daniel Bourdon, maire
	Stéphanie Lelièvre, greffière
Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> (L.R.Q., c. C-19).	
Daniel Bourdon, maire	